



Le 18 mars 2020

## **SPIP 45 : Quand la continuité du service prime sur l'intérêt public !!!**

Certains agents du SPIP d'Orléans ont été diagnostiqués comme atteints par le COVID-19 et d'autres sont actuellement en arrêt pour forte suspicion.

**En l'espace de 4 jours, 4 agents seraient concernés sur la totalité de l'Antenne d'Orléans.**

Nous ne pouvons que déplorer l'absence de prise en compte d'une telle situation dans les notes effectuées et transmises par la DAP à l'ensemble des agents. Quelle conduite à tenir ? Quelle mesure de prévention en dehors d'une procédure de signalement ?

**Si la mesure de prévention consiste en une éviction des personnels en contact avec les personnes infectées durant 48h, merci de relire les préconisations émises de manière nationale par Le Ministère de la Santé, l'institut Pasteur, les consignes émises dans le privé concernant les quatorzaines... !!!!**

**L'intérêt commun, la Santé Publique et la santé des agents sont-elles des options ? La continuité du service public est-elle prioritaire sur ces options ?**

A noter que la continuité du service public ne poserait aucune difficulté si les moyens matériels nécessaires avaient été alloués aux services afin de permettre d'assurer un service minimum.

Alors même que depuis le mois de Janvier 2020 nous avons connaissance de l'épidémie à venir, les services n'auraient-ils pas pu être dotés en prévision du matériel de prévention nécessaire (masques, gants, gel hydroalcoolique) et du matériel opérationnel (PC, téléphones portables) ?

La DAP était probablement préoccupée par d'autres considérations jugées plus importantes que la Santé Publique.

Le constat reste sans appel, les terrains se sont retrouvés bien seuls face à la situation.

Au regard de l'épidémie de COVID-19 qui touche de plein fouet les agents du SPIP d'Orléans et pour éviter qu'elle ne se propage encore davantage, notamment en milieu ouvert (unité la plus concernée), **la CGT SPIP Centre Val de Loire demande la fermeture temporaire des locaux, la mise en quatorzaine de ses agents et la désinfection complète et générale du lieu.**

**On demande à chaque citoyen de prendre ses responsabilités, aux entreprises de prendre leurs responsabilités en tant qu'employeurs, quand l'administration prendra t-elle les siennes ?**

La CGT SPIP Centre Val de Loire